FORMULAIRE D'EXCLUSION
***Brook c. CIBC et al.*, CSM nº 500-06-000930-186**

Je ne veux **pas** participer à l'action collective intitulée *Brook c. CIBC et al.*, nº 500-06-000930-186 de la Cour supérieure du Québec (district de Montréal), relativement à la méthode de calcul fondée sur une formule de différentiel de taux d'intérêt (« DTI ») de certains frais de remboursement anticipé à l'égard de prêts hypothécaires grevant des immeubles situés dans la province de Québec.

Je comprends que si je remplis et remets le présent formulaire :

1) Je ne profiterai pas des avantages prévus aux termes de l'Entente de règlement négociée dans l'action susmentionnée, et je ne recevrai pas l'indemnité qui sera versée aux membres du groupe visé par le règlement; et

2) Si je veux présenter une demande relative à la méthode de calcul fondée sur une formule de DTI de certains frais de remboursement anticipé à l'égard de prêts hypothécaires grevant des immeubles situés dans la province de Québec, je devrai présenter ma demande individuellement et à mes propres frais.

Nom : _____

Adresse : _____

Adresse pour laquelle un DTI a été versé au CIBC : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de signature : ____ / ____ / _____ _____
jj mm aaaa Signature

Le présent document doit être remis au greffier de la Cour supérieure du Québec **au plus tard le 31 janvier 2023** à l'adresse suivante :

Greffe de la Cour supérieure du Québec
Palais de Justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Les demandes reçues après le 31 janvier 2023 ne seront pas acceptées et vous serez lié(e) par les conditions de l'Entente de Règlement, y compris la disposition relative à la quittance.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site du règlement : www.lpclex.com/fr/cibcirdsettlement.

Ou communiquer avec les Avocats du Groupe aux coordonnées suivantes :

Me Joey Zukran
LPC Avocat inc.
276, rue Saint-Jacques, bureau 801
Montréal (Québec) H2Y 1N3
Courriel : jzukran@lpclex.com